



Cinéphile ? Amateur de musiques ? Grand lecteur ?  
Passionné de BD ?

**RaYonn'âges** est le service de la bibliothèque départementale de l'Yonne qui répond à toutes vos envies... en partenariat avec votre bibliothèque locale !

Proposé par le Conseil Départemental avec sa **bibliothèque**, ce portail vous permet de consulter chaque mois, **gratuitement et légalement**, 3 films + 5 magazines + 5 BD (pas de limite pour les livres et la musique).

Dès votre inscription, vous pouvez profiter pleinement de ce service : votre bibliothèque locale dispose de 30 jours pour valider votre compte !

Alors **cap sur la culture** pour naviguer autrement !

## Comment s'inscrire

- Se rendre à l'adresse suivante : <https://rayonnages.mediatheques.fr/>
- Cliquer sur « Je me connecte », en haut à droite de l'écran. Le cartouche d'inscription suivant apparaît :

- Pour la création du compte, cliquer sur « Je m'inscris ». Le formulaire d'inscription suivant apparaît :

**Formulaire d'inscription**

Les champs avec un astérisque sont obligatoires

**Civilité (\*)**

**Nom (\*)**

**Prénom (\*)**

**Date de naissance (\*)**   
JJ/MM/AAAA. La mention d'âge détermine les contenus consultables.

**Votre secteur d'activité**

**Courriel (\*)**   
 Je souhaite recevoir la newsletter pour connaître toutes les nouveautés. (merci de décocher la case si vous ne souhaitez pas la recevoir)

**Commune de résidence (\*)**

**Identifiant (\*)**   
Celui de votre choix, évitez les accents

**Mot de passe (\*)**   
8 caractères minimum

**Confirmez le mot de passe (\*)**   
Entrez à nouveau votre mot de passe

**Bibliothèque de proximité (\*)**  Déjà inscrit dans une bibliothèque de proximité  
 Pas encore inscrit dans une bibliothèque de proximité. Je souhaite m'inscrire au service en adhérent provisoirement dans l'attente de mon inscription à une bibliothèque de proximité.

**N° carte de bibliothèque**

Tous les champs marqués d'un astérisque doivent être complétés. Sont obligatoires :

- l'état civil, le nom, le prénom,
- la date de naissance de l'utilisateur (permet de basculer les enfants vers la plateforme qui leur est dédiée),
- le mail de l'utilisateur (utilisé pour les renvois de mot de passe en cas d'oubli, pour la confirmation de la demande d'inscription...),
- la commune de résidence (utilisé à des fins statistiques),
- l'identifiant souhaité pour se connecter,
- le mot de passe souhaité pour se connecter,
- la bibliothèque d'inscription et le numéro de numéro de carte de bibliothèque.

Une fois le formulaire rempli et validé, il ne suffit plus que de : **consulter ses mails, ouvrir le mail de confirmation d'inscription tout juste reçu et cliquer sur le lien qu'il contient**<sup>1</sup>.

Le compte sera aussitôt pré-activé pour une durée de 30 jours, période pendant laquelle votre bibliothécaire local devra valider définitivement votre compte.

<sup>1</sup> Attention, si vous n'avez pas reçu de mail de confirmation, c'est soit que le formulaire n'était pas bien rempli (champ obligatoire incomplet) soit que ce mail a été dirigé dans les spams. Bien vérifier ses spams avant de retenter.

## **Vos droits de consultation**

La médiathèque numérique RaYonn'âges permet de consulter chaque mois, gratuitement et légalement, 3 films + 5 magazines + 5 BD<sup>2</sup> (pas de limites pour les livres et la musique ainsi que l'auto-formation)

## **Les outils de consultation**

Tous les documents disponibles sur la plateforme sont consultables en streaming (visionnage en ligne) et non en téléchargement. Vous pouvez donc les consulter depuis un PC, une tablette, un smartphone à partir du moment où ces derniers sont connectés à internet à l'adresse suivante : <https://rayonnages.mediatheques.fr/>

Pour les tablettes et smartphones, vous pouvez également utiliser l'appli Médiathèque Numérique CVS disponible en téléchargement libre et gratuit sur [Playstore](#) et [Appstore](#).

L'identifiant de la médiathèque RaYonn'âges est le : **856-482**

Vous pouvez retrouver cet identifiant directement depuis votre espace usager, rubrique « Mon profil »

---

2 Ces quotas pourront être ré-évalués dans le temps